

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 36 (1940-1942)

Rubrik: Rapport de la Commission des Sites et Monuments naturels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la Commission des Sites et Monuments naturels

pour 1941 et 1942.

Notre Commission a perdu en 1941 vers la fin de l'année un membre très distingué, M. le Dr Jules Collaud, directeur de l'Institut agricole. Il représentait dans notre Commission les intérêts de l'agriculture et il avait une influence marquée sur ses élèves pour les questions de la protection. Il a organisé dans son école des conférences sur la protection des oiseaux et sur leur utilité pour l'agriculture et il se proposait de les maintenir périodiquement.

En 1942 nous avons perdu un autre membre éminent et zélé en la personne de M. Aimé Rossier, ingénieur cantonal, membre de la Commission depuis sa réorganisation en 1931. M. Aimé Rossier s'était occupé de la conservation des arbres isolés, des allées bordant les routes cantonales et avait apporté un vif intérêt à tous les travaux de la Commission en assistant assez régulièrement à nos séances.

1. Zoologie.

La Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux a adressé au printemps 1942 une demande à notre Commission au sujet de la création d'une réserve ornithologique sur la grève de Cheyres au bord du lac de Neuchâtel. Cette demande avait comme but la protection du héron pourpré qui niche sur la grève dans les roseaux, station unique de nichée pour toute la Suisse !

Cette proposition a été transmise, munie de notre vive recommandation, au Département des forêts. Mais au premier abord il ne paraissait pas si urgent au Département en question, de créer une réserve à cet endroit, vu que les oiseaux se trouvaient dans les roseaux, vrai paradis naturel. Il nous a fallu revenir à la charge, expliquer la nécessité et même l'urgence de créer une réserve, avant que le dernier de ces gracieux oiseaux ait quitté définitivement la Suisse. Nous avons donc organisé une vision locale à Cheyres sur la grève même, le 25 avril 1942, avec les représentants de la Ligue suisse pour la protection de la Nature (L.S.P.N.), de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux, du Département des forêts du canton de Fribourg et de notre Commission. Au cours de cette vision locale tous les participants se rendirent compte, combien il était urgent de protéger ces dernières nichées de hérons pourprés en Suisse et de conserver les roseaux autour des nids.

L'arrêté de chasse du 28 juillet 1942 donna suite à la nouvelle demande formulée à la suite de cette vision locale par les organisations mentionnées. A l'article 12, alinéa c, 7, figure une réserve de chasse qui s'étend sur les grèves du lac de Neuchâtel, de la mare sous le château d'Estavayer jusqu'à la frontière cantonale à Cheyres. Ceci fut une surprise même pour la Commission qui n'avait demandé que la bande de terrain entre Font et Cheyres, bordée par le lac et la ligne de chemin de fer. Nous remercions d'autant plus vivement M. Remy, inspecteur en chef des forêts, qui a tenu compte dans une large mesure de nos vœux et qui appuyait ainsi notre demande auprès du Directeur des forêts.

Mais il se produisit une vive réaction des chasseurs fribourgeois, surtout des broyards. Au moment de l'assemblée générale de la Société pour l'étude et la protection des oiseaux à Estavayer-le-Lac, le 16 août 1942, un représentant de la Fédération fribourgeoise des chasseurs lut une protestation solennelle. Il fut immédiatement tranquillisé par les paroles modérées de M. le Dr Bernard, président de la L.S.P.N., qui lui expliqua que la réserve créée, dépassait de loin ce que nous avions demandé et que nous tenions à être en bons termes avec les chasseurs et à ne pas léser leurs intérêts bien compris.

Notre Commission organisa à la suite de ces événements une séance à Fribourg, le 28 août 1942, à laquelle prirent part le président de la Ligue suisse, le Dr Bernard de Genève, l'inspecteur des forêts, M. Darbellay, représentant le Département des forêts de notre canton, M. François de Gottrau, président de la Fédération des chasseurs fribourgeois, M. Pochon, représentant des chasseurs de la Broye, M. Blumenstein, ornithologue à Payerne, qui surveille les nichées des hérons pourprés et M. Büchi, secrétaire de la Commission cantonale.

Il en résulta un accord parfait quant à la délimitation de la réserve, tenue au strict minimum dans la zone des roseaux submergés pendant une bonne partie de l'année entre Cheyres et Font qui n'intéresse que peu les chasseurs, en leur abandonnant la falaise et le terrain au sud de la voie ferrée et tout le reste de la grève jusqu'à Estavayer, terrain qui n'a que peu d'intérêt pour nous !

Cette entente est un événement notable pour notre Commission et montre que l'on peut très bien s'entendre entre chasseurs et protectionnistes avec un peu de bonne volonté de part et d'autre ! Nous espérons que cet esprit de compréhension mutuelle présidera aussi à nos rapports à l'avenir. Il est évident que notre devoir est aussi de consulter la Fédération des chasseurs à l'occasion de démarches aussi importantes, ce qu'on a malheureusement oublié de faire au printemps passé.

La nouvelle réserve est placée sous la protection de la Commission fribourgeoise avec l'appui moral et financier de la L.S.P.N. Deux gardes seront engagés sur place et assermentés pour surveiller cette zone. Des écriteaux seront placés sur toutes les voies d'accès pour renseigner les touristes, promeneurs et habitants sur la zone dont l'accès est interdit. Notre Commission possède donc maintenant sa première réserve ornithologique sans compter l'étang du Jura, qui est plutôt un site charmant, et le parc de Greng près de Morat, qui sont les deux réserves de chasse sans être des zones protégées spécialement pour les oiseaux et leurs nichées.

2. Botanique.

Nous avons acheté 70 affiches pour la protection des plantes, éditées par la L.S.P.N. selon nos moyens disponibles. Ces planches, d'ailleurs d'un goût artistique et en même temps fidèles reproduc-

tions de plantes rares, ont été réparties dans les hôtels et écoles de la zone alpestre du canton et dans les établissements d'institutions moyens et supérieurs du canton. Une demande adressée au Département de l'Instruction publique par le Département des forêts en vue de placer ces affiches dans toutes les écoles du canton, a été écartée en raison des circonstances difficiles actuelles.

La conservation de la flore des marais a donné lieu à de vives alertes. Trois marais près de Guin, ceux de Räsch, de Garmiswyl et d'Ottisberg, sont menacés de destruction totale par un assainissement complet avec canal profond qui transformerait tout en terrain cultivable selon les exigences du plan Wahlen. Un consortium des différents propriétaires intéressés a été constitué à cet effet par le bureau du Génie agricole et les subsides prévus sont accordés. Malheureusement c'est précisément dans le marais d'Ottisberg que l'on trouve les plantes rares du canton, qui ne se trouvent dans aucune des autres tourbières pourtant si nombreuses du canton, par exemple *Dryopteris cristata*, *Pinus montana*, *Oxycoccus quadripetalus*, *Drosera rotundifolia*, *Rhamnus frangula*, etc. La disparition de cette flore serait extrêmement déplorable au point de vue scientifique. Notre Commission a envisagé depuis quelques années déjà de faire une réserve scolaire avec une partie de cette précieuse tourbière pour en conserver l'association naturelle des plantes.

Un achat de tout le marais d'Ottisberg est exclu vu sa grande étendue. Le draînage par une canalisation profonde met tout à sec sans que l'on puisse conserver une partie au moins de cette flore. Pour éviter la perte totale de cette flore précieuse nous envisageons, avec la collaboration de M. Thürler, maître secondaire à Tavel, de transplanter les plantes les plus rares dans un autre marais voisin, le Waldeggmoos, qu'on ne pourra jamais draîner pour des raisons pratiques (frais de canalisation trop élevés) et dont le propriétaire est d'accord avec notre projet pour sauver les plantes rares qu'il prendrait sous sa protection. En 1942 l'assainissement projeté n'a pas encore été commencé, et nous avons reçu, en dernière heure, la bonne nouvelle que les propriétaires renoncent pour le moment à l'assainissement, pour pouvoir exploiter la tourbe qui se paye assez cher, au lieu de faire des frais considérables qui grèveraient chaque pose à l'avenir, sans savoir si le rendement de la terre, après cette guerre, les fera rentrer dans leurs frais. Après la

guerre l'intérêt tombera immédiatement pour ces travaux coûteux, et notre tourbière sera sauvée! Nous avons tout mis en action pour faire surveiller la tourbière par des personnes compétentes se trouvant sur les lieux, et pour empêcher même l'exécution du projet !

L'exploitation de la tourbe qui se pratique sur une grande échelle dans toutes les tourbières de notre canton est moins dangereuse pour la flore, car il reste toujours un coin avec de la tourbe et de l'eau dans laquelle la tourbe peut même se renouveler. C'est le draînage total qui est néfaste pour la flore !

L'étude des plantes dans les tourbières menacées sera faite en 1943 par nos botanistes qualifiés. Déjà en 1942 plusieurs excursions ont été entreprises par des membres de notre Commission, surtout par le professeur Blum, et par d'autres botanistes pour examiner la valeur floristique des différentes tourbières en exploitation.

La conservation du chêne de Chénens, qui figure depuis des années déjà sur la liste des arbres protégés, a été garantie par une déclaration écrite du conseil communal de Chénens, car la commune en est propriétaire. Nous sommes donc tranquilles sur l'avenir de ce bel arbre aussi longtemps qu'il résistera aux tempêtes.

Nous sommes en rapport constant avec le génie agricole et avec les inspecteurs forestiers et autres instances pour surveiller les assainissements, défrichements, etc. au point de vue de la protection de la nature et des sites.

La coupe d'arbres isolés et de haies qui dérangerait les cultures, coupe recommandée par un arrêté du Département fédéral de l'Economie publique du 11 novembre 1941 n'a pas fait beaucoup de tort à notre paysage. Les agriculteurs fribourgeois sont assez raisonnables à ce sujet et ne se lancent pas à un abattage d'arbres et au défrichement de haies sans une nécessité qui s'impose. Nous n'avons pas eu à intervenir à ce sujet.

Malgré la commande à deux spécialistes en photographies polychromes de diapositifs en couleurs des plantes protégées et de la flore alpestre en général de notre canton, nous n'avons rien obtenu. Il faudra probablement acheter nous-mêmes un appareil et faire les prises de vue pour arriver à réunir cette collection désirée pour

faire la propagande en faveur de la flore alpine auprès de la jeunesse et pour instruire nos gendarmes et nos gardes-chasses.

3. Géologie.

En 1941 une occasion s'est présentée d'acquérir quelques blocs erratiques du glacier du Rhône d'environ 1 m³ chacun. Le service des eaux à Fribourg a creusé une tranchée à la Mottaz (Neuveville) et a dégagé par ces travaux une douzaine de ces témoins glaciaires dont nous avons pu choisir les plus intéressants, soit des granits, des gneiss, etc., pour les transporter à la collection des blocs erratiques dans la cour de la Faculté des Sciences et au Jardin botanique.

4. Rapports avec la L.S.P.N. et autres organisations similaires.

Un délégué de notre Commission a assisté à l'*assemblée consultative* à Berne le 1^{er} février 1942, ainsi qu'à l'*assemblée générale de la Ligue* à Muri près de Berne le 5 juillet 1942. L'assemblée générale de la *Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux* a eu lieu, comme mentionné ci-dessus, à Estavayer-le-Lac, le 16 août 1942. Notre commission a collaboré à l'organisation de cette assemblée qui se fit sur notre territoire et qui fut suivie d'une excursion de nombreux participants dans la nouvelle réserve de Cheyres. Celle-ci, par sa nature sauvage et inviolée, vrai paradis pour les plantes et les animaux, presque unique dans son genre sur le plateau suisse, fit l'admiration de tous.

La Commission est représentée aussi dans la *Commission de l'étang du Jura* qui a continué son travail. L'étang a été complètement vidé et le fond nettoyé. Les bords ont été éclaircis et étayés. On n'a plus maintenant le sentiment d'abandon et de désordre comme autrefois. M. le conseiller communal Michel, président de cette commission, a demandé des plans à un architecte-paysagiste pour arranger au mieux les abords de l'étang avec des arbres et des buissons, afin de lui donner un cachet tout spécial et d'en faire un charmant coin à la porte de la ville, qui peut servir en même temps à l'élevage du poisson, au patinage en hiver et au séjour d'oiseaux aquatiques en été.

Le secrétaire : O. Büchi.

Etat de la commission au 1^{er} janvier 1943.

Président : M. Marcel von der Weid, ancien conseiller d'Etat.
Secrétaire : M. le Dr O. Büchi, conservateur.
Membres : M. G. Blum, professeur, chargé de la protection de la flore.
M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.
M. le Dr P. Mayer, représentant de la section Moléson du C.A.S.
M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.
M. Alfred Remy, inspecteur en chef des forêts, représentant du Département des forêts et du district de la Gruyère.
M. J. Tercier, professeur, représentant de la Commission du Musée d'histoire naturelle.
M. L. Thürler, professeur, Guin, représentant du district de la Singine.
